



Fiche d'inscription 2023/2024 :

Nom :Prénom :

Date de naissance :Téléphone :

Représentant légaux pour les mineurs :

Téléphone (mère/père) :/.....

Adresse postale :

Code postale :Ville :

Adresse email :

Cochez vos créneaux (les 3 possibles pour le même prix 195€ l'année)		
<input type="checkbox"/> MMA (à partir de 15ans) Mercredi 20h30-22h	<input type="checkbox"/> Boxe Thaï / Kickboxing (à partir de 11ans) Jeudi 18h30-20h	<input type="checkbox"/> Full Contact (à partir de 8ans) Samedi 14h-16h
Certificat médical obligatoire d'aptitude à la pratique du MMA, de la boxe thai et des sports de combat.		

Droit à l'image

J'AUTORISE, JE N'AUTORISE PAS :

Le TKC SAINT BRICE à diffuser sur son site et ses réseaux sociaux ou dans les articles de presse des photos et vidéo des entrainements et des représentations compétitions où l'adhérent(e) est susceptible d'apparaître afin de promouvoir et développer notre club.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible sur le site www.karate-saint-brice.fr, et m'engage à le respecter.

A Le Signature

Cadre réservé au club :

Espèce chèques

Montant reçu :

ANCV/COUPON SPORT

Numéro PASS'Sport

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Inscription

Pour être valable toute inscription doit comporter : la demande de licence dûment remplie et signée ainsi que la fiche d'inscription complétée et signée, une photo d'identité et le montant total de la cotisation (paiement possible en plusieurs chèques à encaissement différé).

Article 2 : Cotisation et tarif

La cotisation annuelle doit être payée dès la première semaine ou après le cours d'essai pour tous nouveaux adhérents. **Toute cotisation est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé aucun remboursement en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou tous autres motifs, même s'il est fait des facilités de paiement.** Le tarif famille est appliqué aux adhérents d'un même foyer (liens de parenté direct). Le prix de la licence est inclus dans la cotisation.

Article 3 : Responsabilité

En cas d'accident, la responsabilité du TKC n'est engagée que durant les horaires de cours de chacun et seulement sur le tatami et sous la surveillance du professeur. Hors tatami, la responsabilité des mineurs reste à l'entière charge des parents qui devront s'assurer de la présence du professeur avant chaque cours. L'accès au tatami est interdit sans la présence d'un des professeurs du club. De même que le TKC n'est pas responsable du matériel et affaires personnelles de chaque adhérent sur le tatami et dans les vestiaires.

Article 4 : Hygiène et tenue

Les adhérents participants aux cours se doivent d'avoir un kimono blanc propre et repassé (si besoin t-shirt sous kimono impérativement blanc), les ongles des mains et pieds propres et courts. Aucuns bijoux, bonbons, ou autre nourriture ne sont admis sur le tatami. Les protections (gants, protège pieds) sont sous la responsabilité de leurs propriétaires (penser à marquer vos affaires).

Article 5 : Cours

Le planning doit être scrupuleusement respecté, selon les horaires, le groupe d'âges et le niveau des ceintures. Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur le tatami.

Article 6 : Passage de grade

1 passage de grade à l'année, aucun passage supplémentaire ne sera organisé sauf sur décision exceptionnel des professeurs qui sont seuls juges pour l'obtention des grades.

Article 7 : Compétition Karaté, Karaté contact, Full Contact, Karaté mix

Les compétitions ne sont pas obligatoires. Les professeurs sélectionnent les adhérents qui pourront participer aux compétitions. Pour les compétitions officielles organisées par la FFKDA ou ses organes déconcentrés, il faut obligatoirement deux licences fédérales, ainsi qu'un passeport (payant) de la FFKDA.

Le matériel est personnel à chaque compétiteur et n'est pas fourni par le club

Inscriptions aux compétitions

Le calendrier sportif est consultable sur le site internet du club avec une date limite à l'inscription pour chaque compétition, les adhérents doivent se rapprocher des professeurs ou membres du bureau afin de confirmer leur inscription. Il n'y a pas d'inscription automatique.

Chaque parent est tenu d'accompagner son enfant.

En cas d'absence des parents, l'enfant ne pourra pas participer aux compétitions

Article 8 : Exclusion

Toutes infractions répétées au présent règlement et toute attitude ou parole irrespectueuse, agressive ou raciste envers ses camarades ou ses professeurs sera sanctionnée d'une exclusion définitive.